

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la
Propriété Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
24 avril 2014 (24.04.2014)

WIPO | PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 2014/060107 A1

(51) Classification internationale des brevets :
A01K 61/00 (2006.01)

(21) Numéro de la demande internationale :
PCT/EP2013/003129

(22) Date de dépôt international :
17 octobre 2013 (17.10.2013)

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité :
1202781 17 octobre 2012 (17.10.2012) FR
1202802 18 octobre 2012 (18.10.2012) FR

(72) Inventeur; et

(71) Déposant : MENARD, Serge [FR/FR]; Domaine de la
Tuilerie, F-09500 Saint Julien de Gras Capou (FR).

(74) Mandataire : MAHLER, Peter; Brandheide 14, 22397
Hambourg (DE).

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre
de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM,
AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BN, BR, BW, BY,
BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM,

DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT,
HN, HR, HU, ID, IL, IN, IR, IS, JP, KE, KG, KN, KP, KR,
KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME,
MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ,
OM, PA, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SA,
SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM,
TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM,
ZW.

(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre
de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH,
GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, SZ, TZ,
UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, RU, TJ,
TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK,
EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV,
MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK, SM,
TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW,
KM, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Déclarations en vertu de la règle 4.17 :

— relative au droit du déposant de demander et d'obtenir un
brevet (règle 4.17.ii))

Publiée :

— avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))

[Suite sur la page suivante]

(54) Title : OFFSHORE AQUACULTURE INSTALLATION

(54) Titre : INSTALLATION D'AQUACULTURE DE HAUTE MER

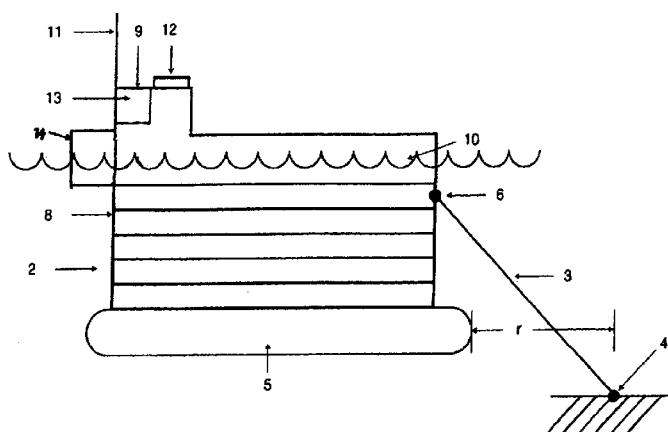


Fig. 1

(57) Abstract : The aim of the present invention is to propose an offshore aquaculture installation in a healthy environment for fish, having the smallest possible impact on the environment in terms of pollution, with a combination of technical means ensuring the stability of the structure and the safety of humans, with all the equipment necessary for easy offshore operation. This aim is achieved by an offshore aquaculture installation comprising one or a plurality of cages (1) for breeding fish and a floating structure (2) that is ballasted and submersible. The installation is characterised in that it comprises a main anchoring device having an anchor line (3) linked on one side (6) of the structure (2) and capable of being anchored on the other side to a single anchoring point (4) in the installation environment, the structure comprising at least two parallel casings (5) containing adjustable ballasts, said casings (5) being installed at the bottom of each of the lateral faces (7) of the structure (2), in that the cage or cages (1) is/are square or rectangular, and in that the upper portion of the installation constitutes a handling bridge providing access to the cages.

(57) Abrégé :

[Suite sur la page suivante]

WO 2014/060107 A1



-
- avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues (règle 48.2.h))

Le but de la présente invention est de proposer une installation d'aquaculture de haute mer dans un environnement sain pour les poissons en ayant la plus petite empreinte possible sur l'environnement en terme de pollution, avec une combinaison de moyens techniques garantissant la stabilité de la structure et la sécurité des hommes, avec tous les équipements nécessaires permettant une exploitation aisée en haute mer. Ce but est atteint par une installation d'aquaculture de haute mer comportant une ou plusieurs cages (1) pour l'élevage de poissons et une structure (2) flottante ballastée et submersible. L'installation est caractérisée en ce qu'elle comporte un dispositif d'ancrage principal présentant une ligne d'ancrage (3) reliée d'un côté (6) à la structure (2) et permettant de l'autre côté d'être ancrée sur un point unique d'ancrage (4) dans l'environnement de l'installation, la structure comprenant au moins deux coques parallèles (5) contenant des ballasts réglables, ces coques (5) étant installées au bas de chacune des faces latérales (7) de la structure (2), en ce que la ou les cages (1) sont carrées ou rectangulaires, et en ce que la partie supérieure de l'installation constitue un pont de manutention donnant accès aux cages.